

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commission « Finances »

Séance du 14 décembre 2009  
Séance du 30 novembre 2009

## 2 Budget principal - admission en non valeur

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, M. SEGUIN, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, M. BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. KCHOK

M. SZPIRKO

Mme PORAS

Mme BARBETTE

M. MACHU

Mme FÉVRIER

M. TAHI

Etaient absents :

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : Mme DINGIVAL

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : M. SEGUIN

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : Mme MAUPIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA.

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	39
- Nombre de conseillers en exercice	39
- Nombre de conseillers présents	28

■ **Rapport de présentation :**

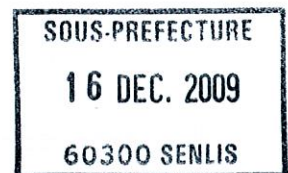
Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

Monsieur le trésorier principal, comptable, a transmis, aux services comptables de la ville de Creil, la liste de certains produits non recouverts d'un montant de 408.24 €, correspondant à des charges locatives.

Les différentes actions intentées à l'encontre du débiteur n'ont pu aboutir. Monsieur le trésorier principal, ne disposant plus d'aucun moyen d'agir, souhaiterait l'admission en non valeur de cette créance.

Cette dépense sera imputée au crédit prévu, à cet effet, au budget de la ville (chapitre 65 article 654 fonction 01 AA)

Vous êtes appelés à voter.



# maintenant !

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 30 novembre 2009,  
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : 35                      Pour : 35                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

**Article unique :** d'approuver les admissions en non-valeur.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 DEC. 2009**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **16 DEC. 2009**

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le **16/12/09** Signature Le Maire.

Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy

